Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 8 (1916)

Heft: 3

Artikel: Les douanes suisses en 1915

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383105

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à ce moment. L'organisation pense cependant que les femmes-manœuvres disparaîtront de nouveau, mais que les noyauteuses, les mouleuses à la machine, les ébarbeuses et nettoyeuses au courant de leur travail et qui atteignent un salaire plus ou moins acceptable resteront certainement parmi les souvenirs durables des conséquences de la guerre.

Le rôle de la femme, au point de vue industriel, dépend de celui des organisations syndicales. Et si ces dernières savent exiger le respect des droits de la femme, elles n'auront pas à regretter l'emploi des ouvrières, même dans la grosse industrie. Par contre, combien différente sera la situation après la guerre, si le syndicat n'a pas su prévoir ou n'a pas été en mesure de faire admettre ses revendications. Quel réveil, alors, pour ceux qui auront cru à l'« Union sacrée»!

Il est évident qu'en Suisse le problème ne se pose pas pour le moment et que l'emploi de la femme dans certaines industries ne donne pas naissance, à part quelques rares exceptions, à des conflits. Mais le sujet ne doit pas moins nous intéresser, puisque la situation matérielle des ouvriers d'un pays n'est pas sans influence sur celle des ouvriers d'un pays voisin.

Nous y reviendrons.

50

Examens suisses de fin d'apprentissage dans les arts et métiers

Le rapport de 1915 de l'Union suisse des Arts et Métiers sur les examens de fin d'apprentissage vient de paraître, et s'occupe entre autres de l'organisation de ces épreuves, des procédés d'examen et des résultats obtenus, de la législation cantonale y relative, du nombre des apprentissages faits dans les différents cantons, des directions données quant au choix d'un métier, et des mesures prises pour assurer aux arts et métiers un recrutement suffisant d'ouvriers du pays. Il y est constaté à nouveau que, partout bientôt, les examens de fin d'apprentissage, autrefois facultatif et dépendant exclusivement de l'initiative privée, constituent aujourd'hui une organisation de l'Etat en vertu de lois cantonales, et qu'ils sont obligatoires pour tous les apprentis, ce qui est une preuve convaincante de la raison d'être et de l'utilité de cette ins-

Les examens de fin d'apprentissage dans les arts et métiers sont maintenant introduits dans tous les cantons et sous la direction générale de l'Union suisse des Arts et Métiers, par l'entremise de laquelle ils sont subventionnés par la Confédération. La participation totale a atteint en 1915 le chiffre de 7600 apprentis examinés (comparativement à 6567 l'année précédente), et ces apprentis appartiennent à 200 métiers différents. De ce nombre, 2831 = 37 % ont fréquenté une école moyenne, et 5966 = 78 % des cours complémentaires ou une école professionnelle. La subvention fédérale a été de fr. 44,000, les subsides des cantons de fr. 136,254 au total, et les recettes d'autre nature de fr. 6912. Les recettes totales de tous les arrondissements d'examens accusent un montant de fr. 145,297 et les dépenses de fr. 149,900.

5

Les douanes suisses en 1915

Comme il fallait s'y attendre, les recettes, par rapport à l'année 1914, ont encore baissé; elles se sont élevées en 1915 à 54,803,829 fr. 11 contre 65,080,410 fr. 96 en 1914. Des six arrondissements douaniers, il n'y a que celui de Genève dont le chiffre de recettes, en 1915, soit supérieur à celui de 1914. Alors que Genève accuse une augmentation de 3,521,842 fr. 11, Bâle, par exemple, offre une diminution de 7,047,110 fr. 51 sur les chiffres de 1914.

Pour ce qui a trait à l'importation des céréales et des denrées alimentaires les plus courantes, le tableau ci-après donne un aperçu, plutôt peu réjouissant, de la situation actuelle de nos approvisionnements en Suisse, car nécessairement la baisse des importations implique aussi celle de nos réserves. Les chiffres sont exprimés en

quintaux métriques:

사람들이 얼마나가 되는 아이들이 아니는 아니는 아니는 아니는 아이들이 되었다면 하는데 얼마나 아니는데 얼마나 없다면 나를 살아 없다면 살아 싶다면 살아 없다면 살아 싶다면 살아요. 얼마나 살아 살아 살아 살아 살아 싶다면 살아요. 얼마나 살아 살아 살아 살아 살아 살아 살아요. 얼마나 살아 살아 살아 살아 살아요. 얼마나 살아 살아 살아 살아 살아요. 얼마나 살아 살아 살아 살아 살아 살아 살아요. 얼마나 살아 살아 살아 살아 살아 살아 살아 살아요. 얼마나 살아 살아 살아 살아 살아 살아 살아요. 얼마나 살아 살아 살아 살아 살아 살아 살아요. 얼마나 살아 살아 살아 살아 살아 살아 살아 살아 살아 살아요. 얼마나 살아 살아 살아 살아 살아 살아 살아요. 얼마나 살아 살아요. 얼마나 살아			
		1914	1915
Blé	5,292,278	4,408,991	4,824,408
Avoine	1,771,595	1,463,432	996,337
Semoule	206,678	139,888	12,216
Farine	381,320	211,798	75,629
Malt	509,307	472,869	268,742
Pommes de terre	937,156	1,326,321	303,885
Œufs	137,757	113,604	46,552
Viande fraîche.	109,255	56,831	4,563
Riz	181,316	200,644	221,832
Sucre	1,172,609	1,345,572	1,214,387
			OFF COL

Animaux vivants pour la boucherie: 275,604 pièces en 1913; 185,905 en 1914 et 59,703 pièces en 1915

En ce qui concerne les autres articles, la situation n'est pas plus réjouissante. Par exemple, l'importation de la farine alimentaire pour le bétail est descendue en 1915 à 2833 quintaux contre 579,372 en 1913, les bois de construction et de chauffage à 1,437,951 quintaux contre 4,103,892 en 1913. L'importation du cuir a diminué de 40,000 quintaux, celle des confections

de 20,000 quintaux, celle de la verrerie de 80,000 quintaux, celle du pétrole de 300,000 quintaux et enfin celle du fer est près d'un million de quintaux inférieure aux chiffres de 1913, année qui pouvait être considérée comme normale.

Après avoir examiné cette rapide statistique, l'on ne doit plus s'étonner du renchérissement de la vie et de la pénurie de certaines matières

ou produits.

Au cours de l'exercice, l'administration a eu à s'occuper de 3906 contraventions relatives aux interdictions d'exportations; la plupart de ces contraventions ont été liquidées sur les bases d'amendes qui ont produit 69,122 fr. 60, plus 60,881 fr. 30 pour confiscations des marchandises. Dans 51 cas, les fautifs ont été renvoyés devant les tribunaux militaires. Au commencement de l'année, la contrebande des objets ou matières dont l'exportation était défendue, avait pris une si grande extension dans le Jura bernois, le long de la frontière française, que les agents du service des douanes étaient insuffisamment nombreux et que l'aide de la troupe a dû être requise pendant un certain temps. Par la suite, la frontière française ayant été entièrement fermée à toute circulation, cette aide n'a plus été nécessaire.

La Commission des fabriques

Le Conseil fédéral, dans sa séance du 24 mars 1916, et conformément à la loi sur le travail dans les fabriques, a constitué la commission des fabriques. L'article 85 de la loi du 18 juin 1914 dit expressément:

«Le Conseil fédéral nomme une commission dite « des fabriques » qui doit comprendre des hommes de science et des représentants, en nombre égal, des fabricants et des ouvriers.

Cette commission est appelée en particulier à donner son avis sur des questions que le Conseil fédéral doit régler par des ordonnances ou

par des arrêtés d'ordre général.»

La commission est composée comme suit: Le chef du Département fédéral de l'économie publique est désigné comme président d'office. Les représentants de la science sont le Dr Roth, professeur d'hygiène à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, et M. Wild, conseiller national, architecte, à St-Gall. Comme représentants des fabriques: MM. Bonzanigo, ingénieur, président de l'Association industrielle tessinoise, à Bellinzone; le conseiller national Frey, vice-président de l'Association suisse du commerce et de l'industrie, à Zurich; le conseiller national Dr Odinga, fabricant, à Horgen; F. Piquet, président de la

Société suisse des entrepreneurs, à Genève; P. Robert, conseiller aux Etats, fabricant, à Fontainemelon; le conseiller national Scheidegger, ancien président du Gewerbeverein suisse, à Berne; Sulzer-Schmid, fabricant, à Winterthour; Syz, fabricant, à Zurich.

Comme représentants des ouvriers: MM. le conseiller national Greulich, secrétaire ouvrier suisse, à Zurich; G. Heymann, secrétaire de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, à Berne; Mme Hüni, secrétaire ouvrière, à Zurich; M. Ch. Hubacher, secrétaire de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, à Genève; Huggler, ancien secrétaire de la Fédération suisse des ouvriers métallurgistes, à Zurich; Pauli, secrétaire de la Fédération suisse des ouvriers de la Fédération suisse des ouvriers sur bois, à Lausanne; Scherrer, président de la Fédération des ouvriers chrétiens de la branche technique, à St-Fiden; et le conseiller national Studer, à Winterthour.

Cette commission sera renouvelée chaque fois pour la période triennale valable dans l'administration fédérale. La période courante expire à fin mars 1918.

Le Nationalisme

M. F. de Wrangel, ancien directeur du Lycée Alexandre (collège des sciences politiques), Pétrograd, actuellement à Ascona, a publié, il y a quelque temps déjà, dans la Voix de l'Humanité une étude des plus intéressantes sur « Le nationalisme comme principe constructif et destructif ». Nous la reproduisons, certains que nous sommes qu'elle intéressera les lecteurs de la Revue. Le problème du nationalisme est un de ceux qui laissent perplexe le monde des psychologues, tant la guerre nous l'a montré sous un jour spécial. Dans tous les cas, qu'il s'agisse du nationalisme des gouvernants et des diplomates ou de celui du peuple, nous ne saurions jamais nous intéresser assez à ce problème. Combien de faits, simples en apparence, se montrent compliqués si on se donne la peine de les analyser.

L'étude qu'on va lire sera utile à ce point de vue.

* * *

Le nationalisme comme principe constructif et destructif

Le nationalisme comme principe politique est de récente date. Il naquit lors des conspirations italiennes pour la libération du pays natal au temps de la domination autrichienne, et lors des déclamations d'idéalistes germaniques, persécutés d'ailleurs par la police de leurs différents pays, rêvant d'un Vaterland aux contours indécis.

Il prit des formes précises d'une politique avisée, ne perdant de vue ni le but suprême ni les moyens pratiques pour y arriver, une politique dont les représentants les plus marquants furent Cavour et Bismarck.